Comment vérifier auprès de quel.s conseil.s des prud'hommes je peux candidater ?

- Les salariés et employeurs doivent être **candidats auprès du conseil des prud'hommes dans le ressort duquel ils exercent leur activité principale**, ou auprès de **l'un des conseils de prud'hommes limitrophes** à celui-ci.

- Les retraités et toutes personnes ayant cessé toute activité professionnelle doivent être candidats :

→ **auprès du conseil des prud'hommes dans le ressort duquel ils ont exercé leur dernière activité professionnelle**, ou auprès de **l'un des conseils de prud'hommes limitrophes** à celui-ci

OU

→ auprès du **conseil de prud'hommes dans le ressort duquel est situé leur domicile**.

❖ *Trouver le conseil de prud'hommes compétent pour une commune*

❖ *Carte d'implantation des conseils de prud'hommes (pour déterminer quels conseils sont limitrophes) – P.2 (source DSJ)*

Ministère de la Justice

Octobre 2018

Paris
Nanterre
Bobigny
Boulogne-Billancourt
Créteil
Villeneuve-St-Georges

Pontoise
Mantes-la-Jolie
Argenteuil
Montmorency
St-Germain-en-Laye
Meaux
Poissy
Paris
Versailles
Longjumeau
Rambouillet
Evry
Melun
Fontainebleau

Dunkerque
Calais
Boulogne-sur-Mer
Hazebrouck
Tourcoing
Roubaix
Lannoy
St-Omer
Lille
Béthune
Douai
Lens
Valenciennes
Cambrai
Avesnes-sur-Helpe
Arras
Abbeville
Amiens
Péronne
St-Quentin
Dieppe
Cherbourg-Octeville
Le Havre
Rouen
Charleville-Mézières
Laon
Beauvais
Compiègne
Soissons
Longwy
Val de
Thionville
Caen
Lisieux
Bernay
Louviers
Evreux
Creil
Reims
Châlons-en-Champagne
Epernay
Verdun
Metz
Forbach
Coutances
Argentan
Paris
Versailles
Dreux
Chartres
Alençon
Bar-le-Duc
Nancy
Saverne
Haguenau
Schiltigheim
Strasbourg
Saint-Dié-des-Vosges
Epinal
Colmar
Troyes
Sens
Chaumont
Morlaix
Guingamp
Brest
St-Brieuc
St-Malo
Dinan
Avranches
Rennes
Quimper
Lorient
Vannes
Laval
Le Mans
Châteaudun
Orléans
Montargis
Auxerre
Mulhouse
Lure
Vesoul
Belfort
Montbéliard
Besançon
Dijon
Angers
St-Nazaire
Nantes
Saumur
Tours
Blois
Bourges
Nevers
Dole
Chalon-sur-Saône
Lons-le-Saunier
Thouars
La Roche-sur-Yon
Les Sables-d'Olonne
Poitiers
Châteauroux
Moulins
Montluçon
Mâcon
Bourg-en-Bresse
Oyonnax
Annemasse
Bonneville
Annecy
Albertville
Chambéry
Aix-les-Bains
Belley
Bourgoin-Jallieu
Vienne
Grenoble
Niort
La Rochelle
Rochefort
Saintes
Angoulême
Limoges
Guéret
Vichy
Riom
Clermont-Ferrand
Roanne
Villefranche-sur-Saône
Lyon
Montbrison
St-Etienne
Annonay
Périgueux
Brive-la-Gaillarde
Tulle
Bordeaux
Libourne
Bergerac
Aurillac
Le Puy-en-Velay
Valence
Marmande
Cahors
Agen
Rodez
Mende
Aubenas
Montélimar
Gap
Mont-de-Marsan
Dax
Bayonne
Auch
Montauban
Albi
Millau
Alès
Orange
Avignon
Digne-les-Bains
Toulouse
Castres
Nîmes
Montpellier
Arles
Aix-en-Provence
Draguignan
Grasse
Nice
Cannes
Fréjus
Martigues
Marseille
Toulon
Pau
Tarbes
St-Gaudens
Foix
Carcassonne
Narbonne
Béziers
Sète
Perpignan
Bastia
Ajaccio

Saint-Pierre
Saint-Pierre et Miquelon 97-5

Saint-Martin 97-8
St-Barthélemy 97-7
Pointe-à-Pitre
Basse-Terre
Marie-Galante
Guadeloupe 97-1

Fort-de-France
Martinique 97-2

Cayenne
Guyane 97-3

Mayotte 97-6
Mamoudzou
La Réunion 97-4
Saint-Denis
Saint-Pierre

Nuku-Hiva
Nuku-Hiva
Iles Marquises
Tahaa
Mooréa
Papeete
Uturoa
Tahiti
Raiatea
Iles du vent
Iles sous le vent
Polynésie française 98-7

Wallis et Futuna 98-6
Futuna
Mata-Utu
Wallis
Iles Loyauté
Nouméa
Nouvelle-Calédonie 98-8

Légende

- Cour de cassation
- Cour d'appel, tribunal supérieur d'appel, chambre détachée de CA, chambre d'appel
- Département
- Conseil de Prud'hommes (art.R1422-4 du code du travail) Tribunal du travail (art.R.552-31 et R.562-40 du code de l'organisation judiciaire)

Direction des **services judiciaires**

Juridictions du travail

C-23

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE